



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES MISES EN ŒUVRE À L'OCCASION DU MATCH LENS – LILLE Dimanche 8 octobre 2023 – Lens

Arras, le 6 octobre 2023

Ce dimanche 8 octobre 2023 à 17h05, aura lieu au stade Bollaert-Delelis le match de Ligue 1 opposant les équipes de Lens et de Lille.

Les rencontres entre les deux équipes donnent traditionnellement lieu à des exactions avant match et à des affrontements qui peuvent être graves, causés par une minorité extrémiste très violente comme cela fût le cas le 18 septembre 2021 à Lens.

En raison de ce fort contentieux pérenne et historique et de l'importante mobilisation des forces de sécurité intérieure dans le cadre de la coupe du monde de rugby, **Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a décidé de prendre des mesures**, afin de garantir le bon déroulement de cette rencontre et la sécurité des personnes :

- du samedi 7 octobre à 19h au dimanche 8 octobre à minuit, est interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporters du Lille Olympique Sporting Club (LOSC), ou se comportant comme tel, d'accéder, de circuler ou de stationner sur la voie publique dans le périmètre défini par l'arrêté préfectoral.
- dans l'enceinte et aux abords du stade, dans le périmètre décrit à l'article 1^{er}, sont en outre interdits la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards ou fumigènes, drapeaux et banderoles dont les inscriptions appellent à la provocation, à la violence ou à la haine et tout objet pouvant être utilisé comme projectile. La possession et le transport de boissons alcoolisées sont également interdits.

Le non-respect des mesures prises par arrêté préfectoral est punissable de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 30 000 €. En cas de condamnation, la peine complémentaire d'interdiction judiciaire de stade d'un an est obligatoire, sauf décision contraire spécialement motivée.

Saisi en référé le 5 octobre 2023, le tribunal administratif de Lille n'a pas suspendu cet arrêté.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)